



Dettes de monsieur

Par Chouquette02

Bonjour,

Je me permets de vous contacter suite à une question que nous nous posons avec mon compagnon.

Celui-ci a pas mal de dettes.

Actuellement, nous vivons chacun de notre côté, nous souhaiterions emménager ensemble.

La question que nous nous posons est la suivante: si Monsieur n'arrive pas à tout rembourser, peut-on me demander de rembourser à sa place?

Sachant que les dettes datent depuis longtemps avant notre rencontre.

Cordialement

Chouquette02

Par TUT03

Bonjour

si vous n'êtes pas mariés, vous n'êtes pas solidaire de ses dettes sur le plan juridique

mais sachant cela, si vous envisagez de vivre ensemble, je vous invite à être prudente pour le bail qui peut être commun ou individuel, s'il est aux deux noms, vous serez solidaires vis à vis du bailleur pour le paiement du loyer

et pour les charges du quotidien, je vous invite à bien distinguer vos dépenses communes et vos dépenses personnelles à tous les deux

il peut faire une demande auprès de la commission de surendettement, une assistante sociale peut l'aider dans ses démarches

Par Chouquette02

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Il est évident que les loyers et nos charges seront payées à 2.

Dossier de surendettement à été fait, une partie à été epongee mais pas la totalité.

Une assistante sociale est entrain de s'occuper de son dossier.

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Attention, le dossier de surendettement prendra en compte vos biens et revenus .

Donc attendez son acceptation c'est mieux si vous n'y apparaissez pas du tout aux yeux des créanciers.

Bien évidemment aucun achat en commun , et bien sur pas de compte joint .

Par isernon

bonjour,

en cas de saisie des meubles, je vous conseille de récupérer les preuves de leurs propriétés afin d'éviter qu'un huissier ne saisisse les meubles vous appartenant.

salutations

Par Chouquette02

Merci pour vos réponses, nous sommes un peu plus éclairés